

Aux parents des élèves de sixième année

Kain, le 11 janvier 2024

Concerne : procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire

Chers parents,

Comme vous le savez, le décret « inscription » impose une procédure spécifique pour l'inscription de votre enfant dans l'enseignement secondaire. **En tant que parents d'un enfant de sixième année primaire, vous êtes directement concernés.**

La démarche administrative étant assez complexe, nous vous invitons à lire attentivement les documents explicatifs qui vous seront fournis.

La procédure impose également **une remise en mains propres** de ces documents.

Je vous invite donc à venir retirer le formulaire d'inscription de votre enfant (contre signature d'un accusé de réception) ainsi que les documents explicatifs aux horaires suivants :

Directement auprès de Madame Florence dans la cour primaire :

- **Du lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier entre 8 heures 30 et 8 heures 50.**
- **Le mardi 16 janvier entre 16 heures 00 et 17 heures (étude).**
- **Le lundi 15 , le jeudi 18 ou vendredi 19 de 16 heures à 16 heures 20.**

Attention, pas de distribution de documents en dehors de ces heures. Si cet horaire vous pose **vraiment** problème, merci de contacter directement Madame Florence au **0497/81 97 26** afin de fixer un rendez-vous.

Attention, ce sont les parents en personne (père, mère ou tuteur) qui doivent retirer ce formulaire.

Madame Florence et moi-même restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

P. Verleye
Directeur